



Arrêt maladie durant fermeture

Par **CHENELLE Yves**, le **08/12/2016** à **11:53**

Bonjour

Si je suis en arrêt maladie durant une période de fermeture (arrêt de production) de mon entreprise , sachant que durant cette période il est imposé de poser des congés aux salariés de cette production (montage industriel),est ce que je perd ces jours ou est ce que je les conserve au même titre qu'une maladie survenant avant une prise de congés personnel ?
Merci

Par **P.M.**, le **08/12/2016** à **13:06**

Bonjour,

Si vous êtes déjà en congés payés, lors de la survenance de l'arrêt-maladie, normalement, ils ne sont pas reportés et vous cumulez les indemnités journalières de la Sécurité Sociale...
Si vous êtes déjà en arrêt-maladie au moment de la prise de congés payés, ils sont reportés...

Par **CHENELLE Yves**, le **09/12/2016** à **10:00**

Bonjour et merci

Toutefois je le savais déjà

Ce que je voulais savoir : je suis en arrêt et mon entreprise va fermer la production durant 1 semaine en imposant au salariés de poser des congés pour cette période . Je serais toujours en arrêt durant cette période et je n'est pas encore poser ces "congés forcés".Peuvent-ils me les décompter sans mon accord.

Merci

Par **P.M.**, le **09/12/2016** à **11:04**

Bonjour,

Si vous le saviez déjà il me semble que vous avez la réponse et que si vous êtes en arrêt-maladie au moment de la prise de congés payés, ils sont reportés, fermeture de l'entreprise ou pas, sachant que comme c'est normalement l'employeur qui en fixent la date, ils sont toujours forcés...

Par **CHENELLE Yves**, le **09/12/2016** à **15:05**

Bonjour et merci

Je ne savais que cela était la même règle en cas de fermeture.

Merci encore